



Compte-rendu de réunion

Objet : **COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000
ZSC VOSGES DU SUD**

Date : 15 juin 2022

Lieu : Foyer communal – OBERBRUCK



FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE
DEVELOPPEMENT RURAL :
L'Europe investit dans les zones rurales

Étaient présents/excusés : voir feuille d'émargement ci-jointe

Sous la Présidence de Monsieur **Claude WALGENWITZ**, ancien maire de Kruth, puis de **Jacques BEHRA**, maire d'Oberbruck

Ordre du jour

1. **Rappel de la politique Natura 2000 et présentation du contexte sur le site des Vosges du Sud**
2. **Validation du compte rendu du COPIL du 17 juin 2019**
3. **Renouvellement de la présidence du COPIL et de la structure animatrice**
4. **Bilan d'animation du Docob et perspectives**
5. **Actualisation du Docob**
6. **Points divers/questions**

Il est indiqué que la présentation power point sera transmise avec le présent compte-rendu.

M BEHRA, en tant que Maire de la commune d'Oberbruck, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Copil présents et présente la commune en quelques mots.

M. WALGENWITZ souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie la commune d'Oberbruck pour son accueil.

Il expose l'importance que revêt l'animation du réseau Natura 2000 pour la préservation de la biodiversité mais également pour l'amélioration du cadre de vie de notre territoire.

M. WALGENWITZ propose un tour de table et présente l'ordre du jour.

A noter que depuis 2 ans, **Sophie PICOU**, chargée de mission Natura 2000 au PNRBV, est en appui de l'animation du site des Vosges du Sud, au côté de Karine JUNG.

1- Rappel de la politique Natura 2000 et présentation du contexte sur le site des Vosges du Sud

Mme JUNG (PNRBV) commence par rappeler le contexte de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 : c'est un réseau de sites écologiques mis en place à l'échelle de l'Europe. Il a pour objectif de préserver la biodiversité, tout en tenant compte des activités humaines et des contextes locaux.

Le PNR des Ballons des Vosges anime 28 sites Natura 2000 sur près de 79 000 ha sur son territoire (et un peu au-delà).

Chaque site Natura 2000 bénéficie d'un « document d'objectifs », document issu d'une large concertation. Il définit les objectifs de conservation ainsi que les actions concrètes à mettre en œuvre pour conserver les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Le document d'objectifs est un document de référence pour les élus, les acteurs locaux et les financeurs. Des outils spécifiques Natura 2000 existent pour mettre en œuvre les actions : la charte Natura 2000 et le contrat Natura 2000.

La présente réunion concerne le site ZSC Vosges du Sud : Il s'étend sur 5 100 ha dans le Haut-Rhin, depuis le col du Bramont au nord jusqu'au massif du Ballon d'Alsace au sud. Son document d'objectifs a été validé la première fois en octobre 1999, puis il a été actualisé en 2004. Un travail d'évaluation de l'état de conservation des habitats a été réalisé en 2015/2016, avec également une évaluation de la mise en œuvre du docob (COPIL du 09 novembre 2017). Le Docob est aujourd'hui en phase d'actualisation.

M. HIRTH (maire de Sickert) attire l'attention sur le fait qu'aujourd'hui les agriculteurs ne font plus 2 fauches sur la saison mais parfois 3 voire 4 fauches, sur les prairies de vallée. Par contre on constate des zones d'enfrichement sur les hautes-chaumes. Par ailleurs quelles sont les actions menées pour lutter contre le réchauffement climatique ?

Mme JUNG explique qu'il existe des mesures agri-environnementales pour les exploitants agricoles, qui permettent de mettre en place des pratiques compatibles avec la préservation des milieux et des espèces. En contrepartie, les agriculteurs perçoivent des subventions. Concernant l'enfrichement des chaumes, il existe également des mesures spécifiques dans le cadre des MAE pour aider les agriculteurs à travailler les zones en question.

Concernant l'adaptation au changement climatique, on est généralement dans une phase de prise de conscience et de réflexions pour trouver des solutions à court et moyen terme. Natura 2000, en préservant les milieux naturels (et notamment les zones humides et tourbières) participe déjà à l'atténuation du changement climatique et à la préservation de la ressource en eau et de sa qualité. Plus les milieux auront un fonctionnement naturel, plus ils seront résilients (exemple des plantations d'épicéas, habitats complètement artificialisés, qui ont été les premières touchées par les sécheresses successives de ces 2 dernières années).

M. BRIGUE (Brigade verte) demande si les contrats Natura 2000 font l'objet de contrôles.

Mme JUNG explique qu'en effet les contrats Natura 2000 sont financés par l'Etat et l'Europe, et font donc l'objet de contrôles stricts par l'organisme payeur qui est l'ASP (Agence de Services et de Paiement, qui paye également les MAE).

2- Validation du compte rendu du COPIL du 17 juin 2019

M. WALGENWITZ explique que le dernier COPIL Vosges du Sud s'est tenu en 2019 (avec également les autres sites des Hautes Vosges), et qu'il n'y a pas eu d'autre réunion entre temps : ceci est notamment dû au contexte sanitaire qui a quelque peu perturbé la tenue de nombreuses réunions et l'avancée de certains dossiers.

Le compte-rendu de cette réunion a été envoyé aux membres du Copil avec l'invitation.

M. WALGENWITZ soumet le compte-rendu de COPIL du 17 juin 2019 à validation : en absence de remarques, celui-ci est validé à l'unanimité.

3- Renouvellement de la présidence du COPIL et de la structure animatrice

M. WALGENWITZ explique que, n'étant plus élu, il se retire de la présidence du COPIL. Il remercie l'engagement du PNRBV dans la démarche d'animation du réseau Natura 2000, ainsi que l'implication de tous les acteurs du site pour faire de Natura 2000 une belle réussite dans la préservation de la biodiversité de notre territoire.

M. MASIELLO (DDT du Haut-Rhin) procède alors aux élections pour le renouvellement de la présidence du COPIL ainsi que la Maîtrise d'ouvrage pour l'animation du site.

M. BEHRA (maire d'Oberbruck) se porte candidat pour la présidence du COPIL.

En l'absence d'autre candidat, **M. MASIELLO** procède aux élections : **M. BEHRA** est élu président du COPIL Vosges du Sud à l'unanimité, pour une durée de 3 ans.

Le **PNRBV** reconduit sa candidature pour l'animation du document d'objectifs des Vosges du Sud.

En l'absence d'autre candidat, **M. MASIELLO** procède aux élections : le PNRBV est élu maître d'ouvrage pour l'animation du Document d'objectifs des Vosges du Sud, pour une durée de 3 ans.

M. BEHRA remercie l'ensemble des membres du COPIL, ainsi que **M. WALGENWITZ** pour son engagement.

4- Bilan d'animation du Docob et perspectives

Mme JUNG et Mme PICOU (PNRBV) présentent le bilan des actions menées sur le site depuis 3 ans :

- Contrats natura 2000 ;
- Chartes natura 2000 ;
- MAE ;
- Plan de gestion pastoral du Ruchberg ;
- Mise en place de signalétique temporaire sur les zones de quiétude et programme quiétude attitude ;
- Suivis scientifiques : suivis ilots de sénescence, coléoptères, impacts des cervidés sur les prairies de fauche ;
- Diverses autres actions : évaluations des incidences...

M. HIRTH relève un problème de dessertes forestières nouvellement réalisées, à la limite des communes de Sickert et Wegscheid, par des propriétaires privés. Il semblerait que ces dessertes aient été financées par l'Etat.

Mme JUNG répond qu'elle n'en a pas connaissance, et qu'il est possible que ce soit hors Natura 2000. Elle essaiera de se renseigner.

M. HIRTH explique que les maires sont souvent au courant de Natura 2000, mais que les conseillers n'ont que très peu d'informations.

Mme JUNG répond que le PNRBV se tient à disposition des communes pour venir présenter Natura 2000 dans les conseils municipaux. Il ne faut pas hésiter à solliciter le PNRBV.

Mme LUTENBACHER (Conseillère d'Alsace) insiste sur le fait que les MAE doivent être pérennisées pour le maintien des exploitations.

Mme JUNG ajoute qu'avec la nouvelle PAC, les MAE vont être renouvelées, avec de nouvelles règles. Le PNRBV reste vigilant quant à ce renouvellement des MAE : il est en effet très important de les conserver (il existe actuellement une forte contractualisation des MAE dans le Haut-Rhin) car elles permettent non seulement le maintien des prairies et hautes-chaumes dans un bon état de conservation, mais aussi, dans certains cas, de pérenniser les exploitations agricoles.

M. BRIGUE demande si le site Quiétude attitude est mis à jour régulièrement concernant les réglementations qui peuvent se mettre en place. Par exemple sur la Haute-Bers, il y a une nouvelle réglementation avec la mise en place de la réserve biologique.

Mme PICOU répond que le site quiétude attitude peut être mis à jour rapidement dès lors qu'on a connaissance de changements ou évolutions.

M. BRIGUE précise qu'il y a des problèmes de fréquentations sur la Haute-Bers : camping sauvages importants au niveau de la chaume.

Mme JUNG précise en effet qu'il y a un travail à faire avec la CEA et l'ONF pour améliorer la quiétude sur la Haute-Bers et faire respecter la réglementation. Cela fait partie de perspectives de travail que le Parc s'est fixées.

Mme LUTENBACHER précise qu'il y a un travail plus global à faire sur les zones de bivouacs. Par exemple une réflexion est en cours sur le site du Markstein.

Mme JUNG répond qu'il est en effet nécessaire d'engager une réflexion plus globale. A cet effet, le PNRBV va lancer en 2022 une étude de faisabilité de mise en place de zones de bivouacs sur des zones déjà aménagées, dans le but de mieux maîtriser la fréquentation et éviter des bivouacs sauvages dans les zones les plus sensibles. Mme JUNG fera part du projet du Markstein dans le cadre de cette étude.

Suite à une question sur l'efficacité de la mesure « ilots de sénescence », **M. MULLER (ONF)** précise que les études sur les coléoptères saproxyliques sont également faites par l'ONF et permettent d'obtenir des résultats intéressants. Il s'agit d'un bon indicateur de biodiversité dans les forêts.

Concernant les impacts des cervidés sur les prairies de fauche, **Mme LUTENBACHER** indique qu'il serait intéressant de travailler sur les maladies qui sont transmises par les cervidés au bétail.

Mme PICOU répond qu'il s'agit en effet d'un travail intéressant mais qu'il est très difficile de prouver qu'il y a bien transmission entre cervidés et bétail. Il faudrait réaliser des prélèvements et un suivi sanitaire avec des compétence vétérinaires.

5- Actualisation du Docob

Mme JUNG présente la démarche en cours d'actualisation du document d'objectifs en retraçant les différentes étapes :

- 2015-2017 : Evaluation de l'état de conservation des habitats (forêts, chaumes et tourbières) ;

- 2017 : Bilan/évaluation de la mise en œuvre du Docob ;
- 9 novembre 2017 : COPIL : présentation des résultats de bilan /évaluation ;
- A partir de 2017 : engagement de l'actualisation du Docob, en même temps que les autres ZSC Hautes-Vosges (mêmes enjeux) ;
- De 2017 à 2019 : réunion de concertation élus/partenaires et groupes de travail thématiques sur l'actualisation/définition des objectifs des Docob ;
- **17 juin 2019** : COPIL des ZSC Hautes-Vosges 88/68 et Vosges du Sud : validation des objectifs des Docob (*gestion des forêts, gestion cynégétique, gestion des chaumes et prairies, gestion des lacs, étangs et tourbières, milieux rocheux*).

Il reste maintenant à définir les actions plus précises localement, et finaliser la rédaction du document d'objectifs actualisé.

Il est proposé le calendrier suivant :

- Constitution d'un atlas cartographique du docob : en cours ;
- Définition/précisions des actions localement : réunions sectorielles (ensemble des acteurs locaux) à prévoir fin 2022/début 2023 : Ventron, Neufs-Bois, Rossberg et Ballon d'Alsace ;
- Rédaction de la partie opérationnelle du Docob et validation en Copil : fin 2023 ;
- Finalisation de la rédaction du docob (diagnostic, objectifs et actions) : 2024.

6- Points divers

Mme JUNG explique qu'une nouvelle loi est passée en février 2022 et qu'elle va impacter la vie du réseau Natura 2000. Il s'agit de la loi 3DS (Décentralisation, Déconcentration, Diversification, et Simplification) : elle instaure un transfert de compétence de l'Etat vers les régions, à partir du 1^{er} janvier 2023. Ainsi, à partir de cette date ce sont les régions qui auront en charge le pilotage de Natura 2000 (gestion des sites, crédits d'animation, instruction des contrats Natura 2000...). L'état gardera la compétence en ce qui concerne les évaluations des incidences et mesures de police. Mme JUNG précise que la région Grand-Est est très impliquée dans le domaine de la biodiversité, notamment au travers de son schéma régional de la biodiversité, dans lequel est inclus le réseau Natura 2000.

En l'absence d'autre point et remarque, M. BEHRA remercie les participants et clôt la séance.

Il invite les membres du COPIL à un verre de l'amitié.

Le Président du Comité de Pilotage
Natura 2000 des Vosges du Sud


Jacques BEHRA, maire d'Oberbruck